



par la mise à jour (cf. notre dernier du BD). Seule la partie « bilan » est touchée sans aucune incidence ni technique ni pénucinaire pour la ligue.

## CONSEIL RÉGIONAL

- > Georges Potard a rencontré la directrice du **service sports et loisirs au Conseil Régional**, ainsi que le responsable sports M. Karim Benkorba, pour un tour d'horizon sur nos activités et prise de connaissance de madame la directrice nouvellement nommée à ce poste.
  - Notre convention quadriennale est confirmée. Avec notre dossier concernant les finalités des championnats de France (ultra-marins & métropolitains), elle sera présentée au vote du budget 2019 du conseil, sans changements.
  - Nos interlocuteurs se sont montrés intéressés par notre projet de Beach hand sur les îles de loisirs régionales, tels que présentés lors de notre comité directeur territorial du 14 février dernier (championnat sélections inter départements et manifestation « loisirs » ouverte aux clubs volontaires.
  - Le président a proposé de livrer au Conseil le suivi statistique des sorties des pôles franciliens (niveau, clubs).

## DRJCS ET CROS

- > Le 12 mars prochain, Jean-Michel Germain représentera le président de la ligue à la **réunion annuelle des présidents de ligue** organisée par la DRJCS (direction régionale des sports). Un point sera présenté sur l'évolution du système d'aides, suite à la disparition du CNDS.
- > Le Comité olympique régional IDF organisera le 13 mars son « **grand débat** », dans le cadre du... Grand débat national. Tous les sportifs sont invités à y participer.

## PÔLES ESPOIRS FRANCILIENS

- > **Pôle masculin (Eaubonne)**
  - Le conseil de discipline du pôle a proposé l'exclusion définitive d'un joueur pour manquements réitérés à la discipline. Sur rapport de Pascal Person, le bureau directeur valide cette sanction.
  - Trois autres joueurs seront suspendus du collectif France sur le prochain déplacement pour des manquements à la discipline.
- > **Pôle féminin (Fontainebleau)**
  - Le conseil de discipline du pôle a proposé l'exclusion définitive d'une jeune joueuse, pour faute grave ayant fait l'objet, de la part de la ligue, d'un signalement au procureur de la République. Cette sanction fait suite à une précédente sanction d'exclusion temporaire la concernant. Sur présentation d'un rapport par Jean-Michel Germain, le bureau directeur valide cette sanction.

## RESSOURCES HUMAINES

- > Le versement de la **prime (dispositif « Macron »)** à l'ensemble des salariés de la ligue (cf CR du BD du 4 février) se fera avec la paie de février.
- > Point **stagiaires**
  - Guillaume Bigot nouveau stagiaire intègre le secteur arbitrage.

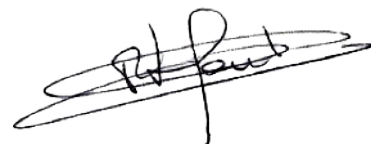
- Romain Laloy termine son stage fin février.

- > Monique Ansquer poursuit les **entretiens annuels** avec les salariés :
  - pour le support administratif 2 sur 3 sont réalisés ;
  - pour le développement, c'est terminé ;
  - reste les salariés des pôles à rencontrer ; Monique prendra rendez-vous avec les responsables hiérarchiques et l'élu en charge du secteur.

La séance s'achève à 20h40.



Georges POTARD  
Président



Robert LAFOND  
Secrétaire Général

## féminisation

COMMISSION  
DÉVELOPPEMENT  
LIGUE  
ÎLE DE FRANCE



## #HandPourElles 2019, c'est parti !

La FFHandball et la Fondation FDJ relance l'appel à projet Hand pour Elles.

### Critères d'éligibilité à l'appel à projet

- Outils : projet utilisant les offres de pratique (Handfit, Baby Hand, Handball premiers pas, Hand à 4).
- Cible : filles et femmes éloignées de la pratique et projets visant à la mixité.
- Dimension sociale : activité sociale ayant un objectif citoyen associé à la pratique.
- Structures candidates : structures affiliées (ligues, comités, clubs)
- Catégorisation des structures : souhait de valoriser tout type de structures avec le nombre de licenciés comme indicateur.
- Incontournable : participer au mois Hand pour Elles (15 mai et 15 juin) en organisant au moins 2 actions sur la période ciblée.

=> Pour vous inscrire, vous pouvez dès à présent utiliser le coupon de participation (en fin de journal), à retourner avant le 15 mars.



Réunion du 12/02/2019



## Rueil AC

Dossier 119

Joueur

Match : Ent. Mont-Valérien vs Ent. Val-d'Orge 1B (plus de 16 ans fém., N3R, poule A) / Motif : les paroles adressées à l'arbitre ont dépassé sa pensée / Moment : après match / Qualification : attitude antisportive / Article 20.1, annexe 2I

Sanction : 3 date de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

## Versailles HBC

Dossier 134

Joueur

Match : Versailles HBC vs CM Aubervilliers (plus de 16 ans masc., coupe de France régionale, 2<sup>e</sup> tour) / Motif : a eu une réaction disproportionnée / Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière / Article 20.1, annexe 3C

Sanction : 2 dates de suspension avec sursis / Période probatoire : 4 mois

## CM Aubervilliers

Dossier 135

Joueur

Match : Versailles HBC vs CM Aubervilliers (plus de 16 ans masc., coupe de France régionale, 2<sup>e</sup> tour) / Motif : a quitté le terrain pour en découdre avec les spectateurs / Moment : pendant match / Qualification : irrégularité grossière / Article 20.1, annexe 3D

Sanction : 4 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 4 mois

## HBC Vélizy

Dossier 137

Joueur

Match : HBC du Paris vs HBC Vélizy (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : a insulté et fait pression sur le corps arbitral / Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive / Article 20.1, annexe 2D

Sanction : 3 date de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Dossier 154

Joueur

Match : HBC du Bourget vs HBC Vélizy (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : a provoqué et insulté l'arbitre / Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière / Article 20.1, annexe 2D

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

## HBC du Bourget

Dossier 139

Officiel

Match : CSM Bonneuil vs HBC du Bourget (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : propos déplacés envers l'arbitre / Moment : après match / Qualification : attitude antisportive grossière / Article 20.1, annexe 2D

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

## LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

### Paris (75)

- Paris 17<sup>e</sup> => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18<sup>e</sup> => gymnase Poissonniers

### Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnases de la ville
- Courtry => tous les gymnases de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnases de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnases de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

### Yvelines (78)

- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleuev
- Versailles => gymnase Montbauron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

### Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville

### Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

### Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville



- Bondy => gymnase Gérard-Aïache
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

### Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)
- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

### Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messenger



#### • USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHandball)

##### 88.3 Usage des colles et résines

###### 88.3.1 Principe général

Les clubs doivent se conformer aux décisions relatives à l'usage des colles et résines prises par les propriétaires des équipements sportifs qu'ils utilisent.

Précisément, la FFHB, les ligues régionales et les comités départementaux veillent au respect de ces décisions dans les conditions définies aux 2) et 3) ci-après.

###### 88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, les juges-arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Si le club recevant n'a pas informé de club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), le club visiteur doit le faire signaler par les juges-arbitres sur la feuille de match, et l'équipe du club recevant sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

# coupe de France

## RÉSULTATS DES FINALITÉS DE SECTEUR (dimanche 24 février 2019)

### COUPE DE FRANCE RÉGIONALE FÉMININE

#### 1/16<sup>e</sup> de finale

CSA Kremlin-Bicêtre (94) vs Paris SC (75)  
23 - 17

US Lagny-Montévrain (77) vs US Ivry (94)  
19 - 23

#### 1/8<sup>e</sup> de finale

CSA Kremlin-Bicêtre (94) vs US Ivry (94)  
30 - 24

### COUPE DE FRANCE RÉGIONALE MASCULINE

#### 1/16<sup>e</sup> de finale

US Deuil-Engbien-Montmorency (95) vs Ass. Roissy HB95 (95)  
28 - 27

US Palaiseau (91) vs Paris UC (75)  
18 - 23

#### 1/8<sup>e</sup> de finale

US Deuil-Engbien-Montmorency (95) vs Paris UC (75)  
24 - 21

### COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE FÉMININE

#### 1/16<sup>e</sup> de finale

Bois-Colombes Sports (92) vs CSM Puteaux (92)  
15 - 17

HBC Dourdan (91) vs Clamart HB (92)  
18 - 15

#### 1/8<sup>e</sup> de finale

CSM Puteaux (92) vs HBC Dourdan (91)  
25 - 15

### COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE MASCULINE

#### 1/16<sup>e</sup> de finale

HBC Antony (92) vs AS Meudon (92)  
31 - 33

HVO HB L'Isle-Adam / Persan (95) vs US Ormesson (94)  
27 - 24

#### 1/8<sup>e</sup> de finale

AS Meudon (92) vs HVO HB L'Isle-Adam / Persan (95)  
31 - 28

Nos 4 représentants du territoire encore engagés en coupe de France ont désormais rendez-vous à Cergy (95) et à Chambly (60) pour disputer les finalités de zone (¼ et ½ finales) qui se disputeront le dimanche 21 avril.



L'objectif est bien entendu de rallier l'AccorHotels Arena de Paris-Bercy où auront lieu les finales le samedi 25 mai prochain (la billetterie est d'ailleurs déjà ouverte pour rappel : rdv sur [www.billetterie-ffhandball.fr](http://www.billetterie-ffhandball.fr)).



LIGUE  
ÎLE DE FRANCE  
FFHANDBALL



# FINALITÉS DES INTERCOMITÉS TERRITORIAUX 2018 2019



MAISON  
DU  
HANDBALL

**Maison du handball**  
1 rue Daniel-Costantini - 94000 Créteil

## samedi 9 mars finalités masculines

**10h00** sélection 75 vs sélection 92 / sélection 93 vs sélection 91

**11h30** places 7-8

**12h45** places 5-6

**14h30** sélection 95 vs sélection 78 / sélection 77 vs sélection 94

**15h45** places 3-4

**17h00** places 1-2

## dimanche 10 mars finalités féminines

**10h00** sélection 95 vs sélection 92 / sélection 78 vs sélection 91

**11h30** places 7-8

**12h45** places 5-6

**14h30** sélection 94 vs sélection 93 / sélection 77 vs sélection 75

**15h45** places 3-4

**17h00** places 1-2

COMITÉ PARIS  
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE  
ET MARNE  
FFHANDBALL

COMITÉ  
YVELINES  
FFHANDBALL

COMITÉ  
ESSONNE  
FFHANDBALL

COMITÉ  
HAUTS DE SEINE  
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE  
SAINT DENIS  
FFHANDBALL

COMITÉ VAL  
DE MARNE  
FFHANDBALL

COMITÉ  
VAL D'OISE  
FFHANDBALL

INTERCOMITÉS  
FFHANDBALL





<b>PUBLIC VISÉ</b>	Tous types de profils (entraîneurs, dirigeants, salariés et/ou bénévoles...)
<b>PRÉREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être licencié FFHandball (être âgé au minimum de 18 ans)</li> <li>Être titulaire du diplôme fédéral d'animateur de handball (ou en cours de formation)</li> <li>Être titulaire (ou en cours d'acquisition) du PSC1</li> <li>Être en charge de l'animation d'un groupe support adapté à l'activité</li> </ul>
<b>OBJECTIFS / COMPÉTENCES VISÉES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place et animer une activité Handfit au sein d'une structure FFHandball en tant que pratique santé, plaisir, bien-être</li> <li>Prendre en compte les caractéristiques du public accueilli et en assurer la sécurité dans le cadre de la pratique Handfit</li> <li>Animer des séances permettant une pratique Handfit</li> </ul>
<b>CONTENUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique ministérielle et fédérale sur le sport santé</li> <li>Problématiques anatomo-physiologiques liées au vieillissement et à la sédentarité</li> <li>Conditions réglementaires de sécurité et de prévention pour les pratiquants</li> <li>Principes, nature et organisation de l'activité Handfit</li> <li>Fiches pratiques de séances Handfit</li> </ul>
<b>MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apports théoriques (documentation) et pratiques</li> <li>Rencontres avec des professionnels et porteurs de projets</li> <li>Débats et échanges</li> </ul>
<b>ÉVALUATION / CERTIFICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de formation (validité 3 ans)</li> <li>Durant cette période, son détenteur peut prétendre accéder à la session de formation coach Handfit et ainsi compléter son cursus en vue de l'obtention de la carte fédérale de coach Handfit</li> </ul>
<b>RESPONSABLES</b>	Thierry Gaillard (CTN), Nathalie Delord
<b>FORMATEURS</b>	Jérôme Maujean

**DURÉE ET  
MODALITÉS  
D'ORGANISATION**

- Session en centre de formation : 20 h
  - FOAD (dans les 2 mois suivant la session en centre) : 10 h
  - Stage pratique tutoré (dans les 4 mois suivant la session en centre) : 20 h  
*[non facturé, pris en charge par la FFHandball]*
- Total : 50 h

**DATES ET LIEUX**

Session en centre formation :

- zone nord-ouest : **3-5 mai 2019** à Créteil (MDH)

**TARIFS**

- Frais de formation (en centre + FOAD) : salariés 380 €, bénévoles 240 €
  - Frais annexes : déplacements, restauration et hébergement : à la charge du participant
- Possibilités de financement par l'OPCA de branche Uniformation*

**EFFECTIFS**

16 personnes maximum (avec un minimum de 6 participants)

**INSCRIPTIONS**

Dates limites d'inscription : 1 mois avant la formation  
Formulaire d'inscription : <https://ffhandball-formation.sporteef.com>

**RENSEIGNEMENTS**

- PÉDAGOGIQUES :  
session nord-ouest : Jérôme Maujean, [jerome.maujean@orange.fr](mailto:jerome.maujean@orange.fr)
- Manhattan Kostreski (ADMIN), [m.kostreski@ffhandball.net](mailto:m.kostreski@ffhandball.net)





!

! "#\$ "%&' (\$ "%) \* & + \* & \$, '-./.\$, -. "%&0&12, \$\$ \*1&0&\$' "3 \*-&

!

!

!

!

! "#\$%&\$' (\$)\*+, -\*, +&\$. \$ / / / / / / / / / !

0&+1\*"1+&\$%&\$' (\$)\*+, -\*, +&\$. \$ / / / / / / / \$

! "#2+&\$%&\$'1-&3-14)\$.\$ / / / / / / / / 55\$\$

! "#2+&\$%&\$) ('(+14)\$.\$ / / / / / / / / !

\$

6", 7(1\*&\$8(+\*1-18&+\$9\$':(88&\$9\$8+";&\$4,%+&5"#'&611\*)\$.\$!!!

" # \$ ! !

!!!!!!!!!!!!!!%&'! !

!

< " "+% "334&)\$%, \$8 "+\*&, +\$%, \$8+";&\*\$

!!%& (!)! \* \* \* \* \* \* ++!!!!, -. '& (!)! \* \* \* \* \* \* \* +!

!)! \* \* \* \* \* \* \* \* +!!!

!)! \* \* \* \* \* \* \* \* \* !

!

7&'\*-"#'%\* '&0&8,%+\$"#'\*11\*) 9 ::8,%+;, 11<%\*-\$, =, %-&1 \*&&

>?@AB@CA>D&!

!

!